



**Commission Nationale Education et
Activités Cynophiles**
Président Jean Denis DEVINS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

**Compte rendu réunion de la Commission C.N.E.A.C.
Vendredi 8 juillet de 20 h 30 à 23 h
EN VISIO CONFERENCE**

Membres présents : Mme Arlette CATTOEN, M Gérald DELALANDE, M Jean Denis DEVINS, Mme Magali EMMEL, Mme Corinne MEDAUER, M Dominique PRIN.

Excusés : Mme Maureen DESCAMP, Mme Cathy GUILLON, M Roger LALLEMAND, M André MARTIN, M Jean Claude METANS, M René RAUWEL.

ORDRE DU JOUR

Communication du président

Dossiers juges

Propositions des groupes de travail

Dossiers Juges

Sur proposition de la commission des juges, le comité de SCC a validé que les candidats à la fonction de juge d'utilisation peuvent justifier de 5 ans d'appartenance à un club d'utilisation lui-même membre de la canine territoriale.

Candidature de Fanny JEDRYSZEK à la fonction de juge de Dog dancing

Anne Marie PREAU en Dog Dancing et Cédric BARGOUIN en Agility ont terminé leur cursus de formation et demandent la validation de leur fonction.

La commission valide ces propositions de nomination

PRE : 2022-07-01

A compter du 1^{er} juillet 2022, les demandes de remboursement des frais liés aux activités de la CNEAC sont à transmettre uniquement par mail à notedefrais@sportscanins.fr (les pièces et justificatifs doivent être exclusivement sous

format pdf). Les mails seront traités par le responsable du GT homologation des résultats.

GT DOG DANCING

- La remise à niveau des moniteurs Dog Dancing aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 en visioconférence à partir de 19 heures.
- Aménagement de la taille de la piste pour le CF et le GPF dimension : 18x18m. Il n'y aura également pour raison de place qu'un seul SAS d'échauffement. Date d'ouverture des engagements pour ces événements le 20 juillet 2022.
- CdF/ GPF : Modification du document I 1-1 page 2 point 4, 'Proclamation des résultats', premières places au championnat de France, remplacer : « après addition des 2 meilleures notes » par « après addition des 4 meilleures notes »

La commission valide ces propositions

DD : 2022-07-02

Projets :

Séminaire des juges à programmer en 2023, lieu à définir selon les conditions de prise en charge des frais de déplacement.

GT HOOPERS

- Mise à jour des fiches techniques des agrès (Annexe 1)
- Mise à jour du rapport de jugement (Annexe 2)
- Mise à jour du règlement (Annexe 3)

Mise en place du cursus de formation des commissaires hoopers

La commission valide ces propositions

HOO : 2022-07-03

GT AGILITY

Présentation de Dominique PRIN qui prend la responsabilité de ce GT au 1/07/2022

- En plus de la prise en compte des points obtenus lors des sélectifs et finales pour le classement national, il convient de préciser que les qualificatifs obtenus lors des sélectifs (EO/AWC, trophée par équipe, sélectif GPF ainsi que les manches lors des finales) sont pris en compte pour les changements de grade.
- Qualification d'office pour tous les membres des équipes de France FCI (EO senior, JOAWC Jeunes, AWC senior, PAWC Handi) lors de la finale du GPF
- Passage de grade 3 en grade 2 possible sur demande si aucune participation à un concours pendant 1 an.

La commission valide ces propositions

AGI : 2022-07-04

- Demande de subvention de l'association des supporters de l'équipe de France Agility Senior

La commission ne retient pas cette demande

AGI : 2022-07-05

GT ATTELAGE

Pour des raisons personnelles, M Yannick TOINEN ne pourra assurer le jugement du Championnat et Grand Prix de France de chiens d'attelage les 3 et 4 septembre prochain.

C'est son suppléant M Denis SARAZIN qui assurera cette mission.

La commission valide cette proposition

ATT : 2022-07-06

Annexe 1 : Fiches techniques

FICHE 1 : FICHE D'INVITATION A JUGER UNE COMPÉTITION DE HOOPERS

Cette fiche d'invitation vient confirmer l'invitation d'un club à un commissaire hoopers pour le jugement d'une compétition de hoopers.

L'organisateur adresse, par mail, cette fiche dûment remplie à chaque commissaire hoopers invité, qui, à son tour, la renvoie à l'organisateur munie des informations le concernant.

Président du club organisateur	
Club :	
Nom :	Adresse :
Prénom :	
Téléphone :	Mail :

Informations sur la compétition	
Date :	Lieu :
<i>Les choix sont exclusifs – cocher sur votre choix</i>	
<input type="radio"/> Classique <input type="radio"/> Sélectif <input type="radio"/> Autre – préciser :	
<input type="radio"/> 1 commissaire, 1 terrain <input type="radio"/> 2 commissaires, 2 terrains <input type="radio"/> Autre – préciser :	

Commissaire invité	Nom :	Prénom :
<i>Si compétition à plusieurs commissaires, indiquer les noms de ceux-ci et préciser le chef de jury.</i>		

Informations à remplir par le commissaire hoopers	Adresse :
Téléphone :	Mail :
Date du premier contact	

Date d'envoi par l'organisateur	Date retour par le juge

Fiche 2 : FICHE DE PREPARATION D'UNE COMPÉTITION DE HOOPERS

Cette fiche d'invitation vient confirmer l'invitation de commissaire à une compétition de Hoopers. L'organisateur adresse par mail cette fiche dûment remplie à chaque commissaire invité, qui, à son tour, la renvoie à l'organisateur munie des informations le concernant.

Personne responsable de la compétition			
Club :			
Nom			
Prénom			
Téléphone		Mail	

Précisions sur le lieu de la compétition			
Date :		Lieu :	
Latitude (N/S) :			
Longitude (E/O) :			
Terrain	(Joindre éventuellement un plan du terrain, préciser la présence d'arbres, etc.)		
<i>En période hivernale : si le terrain n'est pas équipé d'éclairage, il est de la responsabilité du club de limiter le nombre des concurrents admis afin de s'assurer que les épreuves terminent avant la nuit</i>			
<input type="radio"/> Extérieur	<input type="radio"/> Intérieur	Nature du sol :	
Dimension du terrain (<i>Rappel : minimum 25m sur 35m</i>) :			
Disposition des sas	<input type="radio"/> Petit côté	<input type="radio"/> Grand coté	<input type="radio"/> Autre (Voir plan ci-joint)
Agrès	Au minimum 14 hoops, 6 barils, 3 gates, 4 tunnels de 1mètre (ou 1m50), 1 de 3 mètres pour le niveau 3 et carrés de 2mx2m, 3mx3m et 5mx5m		
Nombre(s) de tunnel	1 à 1,50 mètre :		3 mètres :

Informations à remplir par le commissaire hoopers			
	Date	Heure :	
Arrivée			
Départ			
<input type="radio"/> Voiture	<input type="radio"/> Train	Gare :	
<input type="radio"/> Camping-car	<input type="radio"/> Avion	Aéroport :	
Accompagné <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui	Chien : <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui		

Date d'envoi par l'organisateur	Date retour par le juge
---------------------------------	-------------------------

--	--

Fiche 3 : FICHE D'INFORMATION SUR UNE COMPÉTITION DE HOOPERS

Cette fiche est expédiée au juge (1 fiche par juge) au minimum 2 semaines avant la compétition afin qu'il connaisse les conditions d'hébergement et établir un programme.

Précisions pour le planning de la compétition	
Club :	Date :
Heures de convocation des concurrents :	Heure début des épreuves :
Impératifs horaires :	
Ordre des épreuves :	
Heure de remise des prix :	

Nombre de concurrents par épreuves (S : Senior / J : Jeunes / H : Handi)

Epreuve	S	J	H	Total
Niveau 0				
Niveau 1				
Niveau 2				
Niveau 3				
Nombre de passage				

Commissaire invité	Nom :	Prénom :
---------------------------	-------	----------

Si compétition à plusieurs commissaires, rappeler les noms des autres commissaires et préciser le chef de jury.

Conditions d'accueil
Nom de l'hôtel (2 étoiles minimum), adresse, téléphone :

Date d'envoi par l'organisateur :

Annexe 2 : Rapport de jugement

Chaque commissaire doit établir son rapport et l'envoyer :

- dans les 8 jours par courrier postal au responsable du GT Homologations des Résultats, René RAUWEL 142 chemin du Widdebrouck 62120 Aire sur la Lys **avec le chèque du club correspondant à la redevance CNEAC**

- au GT hoopers par courriel à l'adresse hoopers@sportscanins.fr.

Territoriale :

Club :

Président(e) :

Lieu du concours :

Nom du commissaire :

Date du concours :

Nombre de concurrents inscrits :

Sénior : Jeune : Handi :

Accueil :

Concours : Extérieur Intérieur Sous abri En salle

Nature du sol :

Organisation :

Progreso :

Sonorisation :

Micro HF : Oui Non

Secrétariat :

Affichage :

Nombre concurrents	de	S	J	H	Total
Niveau 0					
Niveau 1					
Niveau 2					
Niveau 3					
Nombre de passage					

Liste des Pass délivrés :

Liste des brevets délivrés :

Commentaires :

Etablissement d'un compte-rendu annexe : Oui Non

Début des épreuves : **Fin des épreuves :** **Remise des prix :**

Le :

PJ : un chèque à l'ordre de la SCC

Signature du commissaire :

A remplir dans le cas d'éléments particuliers survenus lors du concours et demandant une argumentation complémentaire au rapport initial.

Régionale :
Président(e) :

Club :
Lieu du concours :

Commentaires :

Fait le
Signature du commissaire

A

Annexe 3

RÈGLEMENT HOOPERS

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	10
a.Le conducteur	10
b.Le chien	10
c.Equipement du conducteur et du chien	10
d.Vétérinaire	11
2. DEROULEMENT DU PARCOURS	11
a.Caractéristiques du parcours	11
b.Début et fin du parcours	11
c.Reconnaisances	11
d.La zone de conduite.	11
e.Les chiennes en chaleur.	12
3. NIVEAUX DE COMPETITION	12
a.N0= Niveau Débutant	12
b.N1= Niveau 1	14
c.N2 = Niveau 2	15
d.N3 = Niveau 3	15
e.Handi	16
4. ATTRIBUTION DES POINTS - PÉNALITÉS	16
a.Zone de conduite	16
b.Erreurs spécifiques au départ et à l'arrivée.	17
c.Fautes et erreurs de parcours	17
d.Disqualification pour le parcours en cours	18
e.Disqualification pour la journée ou le week-end.	19
5. COMMISSAIRE HOOPERS DE LA COMPETITION	19
6. CLASSEMENT-POINTS et QUALIFICATIFS	19
a.Classement	19
b.Nombre de points	19
c.Classement national	19
7. RECLAMATIONS	20
a.Réclamations	20

b.Types de sanctions 20

8. DISPOSITIONS FINALES 20

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans cette discipline sportive, il s'agit de guider, le chien à travers un parcours imposé d'obstacles composés de **HOOPS**, de **TUNNELS**, de **BARILS**, de **GATES**

Une coopération parfaite entre le chien et l'humain est nécessaire pour atteindre cet objectif. L'harmonie entre le chien et le conducteur doit donc être totale.

Le hoops est accessible à tout conducteur et à tout chien quelle que soit la race. Une particularité majeure est que le conducteur ne se déplace pas avec son chien et ne peut pas quitter une surface dédiée appelée **ZONE DE CONDUITE**. Le chien est donc guidé, à distance, tout au long du parcours avec un langage corporel, des commandes verbales et/ou gestuelles.

a. Le conducteur

Les participants s'engagent à respecter le [Code de bonne conduite de la pratique des disciplines gérées par la CNEAC](#) .

Le conducteur possède une licence CNEAC en cours de validité.

Les conducteurs ayant un handicap physique peuvent participer à la compétition. L'utilisation d'aides (cannes, déambulateurs, fauteuil roulant motorisés ou non) est autorisée.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une licence de leur pays d'origine ou d'un carnet de travail et le chien a son carnet de vaccination à jour.

b. Le chien

Le chien est identifié par une puce électronique ou tatouage.

L'âge minimum pour participer à une compétition officielle est de 15 mois pour le chien.

Le chien doit avoir passé avec succès un CAESC.

Une vaccination antirabique peut être exigée par les organisateurs.

Les chiens malades, blessés ou contagieux sont exclus de la compétition, de même que les femelles gestantes ou allaitantes. Les femelles en chaleur sont autorisées.

Si le chien se blesse pendant la compétition ou est limité dans ses performances, le commissaire hoops a le droit de mettre fin à la participation du chien à la compétition. Le conducteur peut également interrompre le parcours s'il estime que son chien n'est pas en bonne condition.

Tout chien qui présente un comportement agressif envers d'autres congénères et/ou des personnes, à l'intérieur et/ou à l'extérieur du parcours, sera exclu de la compétition.

c. Equipement du conducteur et du chien

Pendant le parcours de hoops, le chien ne porte ni collier, ni harnais. Des bandages de protection parfaitement adaptés sont autorisés (pour les griffes). Le commissaire hoops peut exiger d'enlever des bandages exagérés.

Des élastiques ou pinces sont autorisés pour offrir au chien une meilleure visibilité.

Les vêtements de protection pour les chiens sont interdits

Le conducteur ne doit avoir rien sur lui (ni banane ou une jupette)

Tous les chiens sont amenés avec ou sans laisse (à côté du maître ou porté) au point de départ. La laisse et le collier ou harnais sont ensuite enlevés.

d. Vétérinaire

La présence d'un service vétérinaire est préconisée pendant le déroulement de la manifestation sinon le club organisateur doit proposer un numéro d'urgence.

2. DEROULEMENT DU PARCOURS

a. Caractéristiques du parcours

Le but du hoopers est pour le conducteur de pouvoir guider son chien, à distance, sur un parcours fluide.

Le chien doit réaliser le parcours en respectant l'ordre des obstacles et dans le temps de parcours maximum fixé.

Le déroulement du parcours est laissé à la libre expression du commissaire hoopers qui doit toutefois respecter les directives réglementaires.

b. Début et fin du parcours

Au signal du commissaire hoopers (coup de sifflet ou autre) le conducteur entre sur le terrain avec ou sans laisse et met son chien en place au départ puis rejoint la zone de conduite.

Le chronomètre démarre dès lors que le conducteur quitte son chien pour rejoindre la zone de conduite.

Le premier et le dernier obstacle est toujours un hoop.

Le conducteur n'a rien dans les mains pendant le parcours. Lorsque le chien atteint la ligne d'arrivée, le conducteur quitte le terrain.

Toute récompense, type jouet ou friandise, peut être donnée au chien dès le sas de sortie.

c. Reconnaisances

Les reconnaissances se feront par groupe de 15 personnes maximum

Les conducteurs ont 5 minutes avant le début de l'épreuve pour reconnaître le parcours.

Les personnes handicapées peuvent être accompagnées par un assistant.

Les jeunes de moins de 11 ans peuvent être accompagnés (UN seul accompagnant).

S'il y a plusieurs reconnaissances, les jeunes et handis sont en droit de continuer à reconnaître (en accord avec le commissaire)

d. La zone de conduite.

La zone de conduite délimite la zone dans laquelle peut se déplacer le conducteur du chien.

Aucun agrès ne sera présent dans la zone de conduite.

Elle peut être traversée par le chien pendant son évolution sur le tracé proposé par le commissaire hoopers.

En N0, N1 et N2, la zone de conduite sera positionnée approximativement au milieu du parcours.

En N3, la zone de conduite peut être positionnée à l'extérieur du tracé, tout en étant incluse au terrain de compétition.

e. Les chiennes en chaleur.

Les chiennes en chaleur sont acceptées en compétition hoopers.

Elles font leur parcours dans l'ordre de passage défini. Un tapis pour le départ est à prévoir par le compétiteur.

3. NIVEAUX DE COMPETITION

On distingue 4 niveaux de compétition.

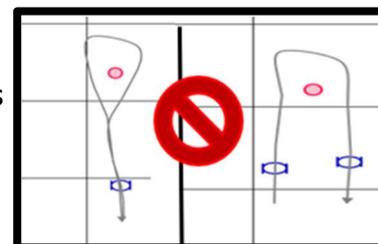
Chacun des niveaux est ouvert à TOUS les compétiteurs. (Seniors, handis et jeunes)

a. N0= Niveau Débutant

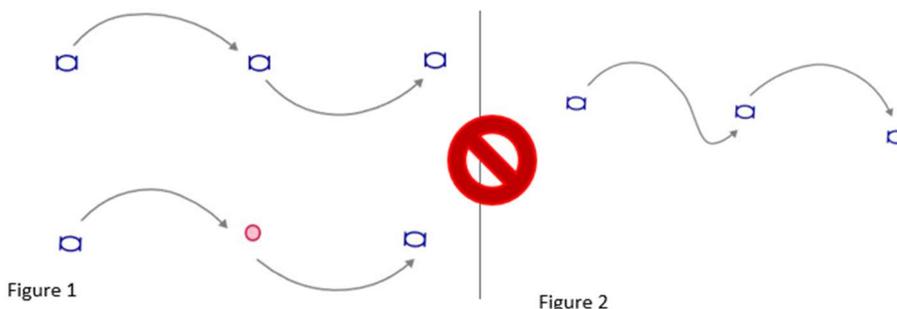
Dans cette catégorie, tous les chiens et tous les conducteurs sont dans une classe unique. Il y a un temps de parcours maximum.

Le parcours ne prévoit pas de changement de main

Lors d'une configuration Hoopers-Baril-Hoopers, les deux hoopers sont différents (pas de retour sur le même hoopers après le baril) et pas de contour de baril (cf. schéma)



- Pas de configuration de hoops de type serpentine/vague



Le N0 permet la validation du PASS HOOPERS

Nombre d'obstacles	10 à 15
Distance ZDC-Départ	MAX 3 mètres
Distance entre les obstacles	de 4 à 6 mètres
Zone de conduite	4x4
Distance maximum entre la ZDC et l'obstacle le plus éloigné	8 m
Temps maximum	3 minutes

Qualificatifs pour valider le PASS HOOPERS

Il faut réaliser 2 parcours avec 180 points minimum.

Il est possible de valider le Pass Hoopers sur une seule compétition.

Si un conducteur ne réussit qu'un parcours N0, il a la possibilité de valider son **PASS HOOPERS** sur un autre événement.



L'obtention du Pass Hoopers valide le passage au niveau 1

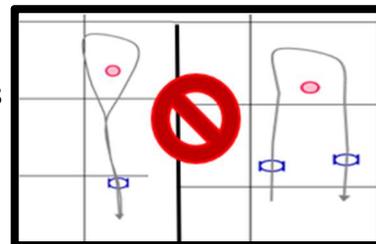
b. N1= Niveau 1

La détention du Pass Hoopers est obligatoire pour participer au Niveau 1.

Dans cette catégorie, tous les chiens et tous les conducteurs sont dans une classe unique. Il y a un temps de parcours maximum.

Le N1 permet l'obtention du BREVET

Lors d'une configuration Hoopers-Baril-Hoopers, les deux hoopers sont différents (pas de retour sur le même hoopers après le baril) et pas de contour de baril (cf. schéma)



La configuration de hoops de type serpentine/vague est permise **UNIQUEMENT SUIVANT LA FIGURE 1**

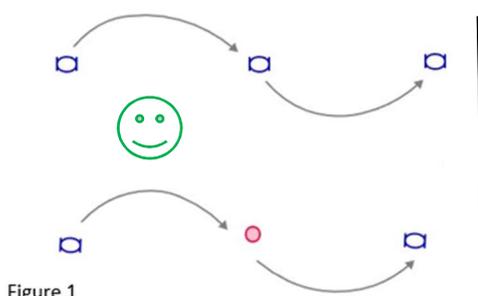


Figure 1

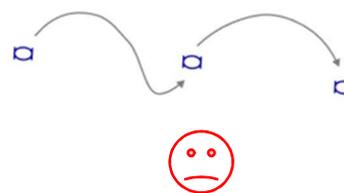


Figure 2

Nombre d'obstacles	12 à 17
Distance ZDC-Départ	MAX 5 mètres
Distance entre les obstacles	de 5 à 8 mètres
Zone de conduite	4x4
Distance maximum entre la ZDC et l'obstacle le plus éloigné	10 m
Temps maximum	3 minutes

➔ **Le brevet HOOPERS**

Il est délivré pour le chien ayant réalisé 3 parcours

- avec 180 points minimum
- avec 2 commissaires différents.

➔ **Qualificatifs pour le passage dans la classe N2**

Il faut réaliser 3 parcours

- avec 180 points minimum
- avec 2 commissaires différents.

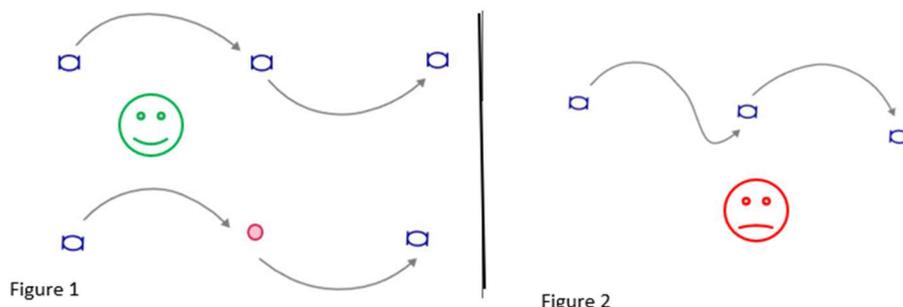
Possibilité de rester en N1

Impossibilité de descendre en N0

c. N2 = Niveau 2

L'obtention du Brevet est obligatoire pour participer au Niveau 2.

La configuration de hoops de type serpentine/vague est permise **UNIQUEMENT SUIVANT LA FIGURE 1**



Nombre d'obstacles	15 à 20
Distance ZDC-Départ	MAX 6 mètres
Distance entre les obstacles	de 7 à 10 mètres
Zone de conduite	3 X 3
Distance maximum entre la ZDC et l'obstacle le plus éloigné	12 m
Temps maximum	3 minutes

➔ **Qualificatifs pour le passage dans la classe N3**

Il faut réaliser 5 parcours

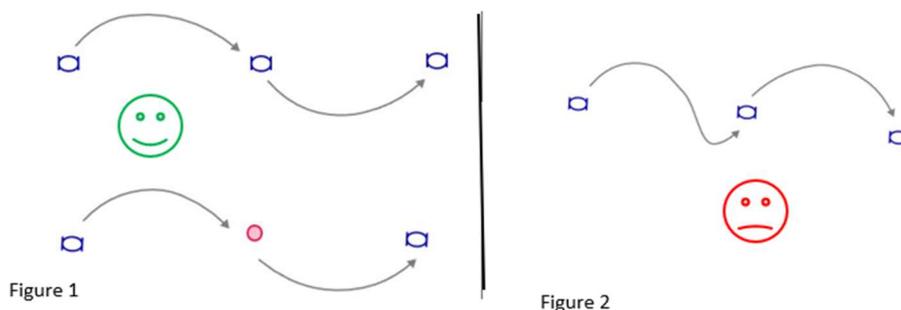
- avec 180 points minimum
- avec 2 commissaires différents.
-

Possibilité de rester en N2

Impossibilité de descendre en N1

d. N3 = Niveau 3

La configuration de hoops de type serpentine/vague est permise **UNIQUEMENT SUIVANT LA FIGURE 1**



Le conducteur, lors de l'inscription à la compétition aura le choix entre deux options :

- **Parcours chronométré « vite fait »**

- Parcours non chronométré « bien fait »

Un seul tracé sera défini pour le parcours en N3

Nombre d'obstacles	20 à 25
Distance ZDC-Départ	MAX 6 mètres
Distance entre les obstacles	10 à 14 mètres
Zone de conduite	2 X 2
Distance maximum entre la ZDC et l'obstacle le plus éloigné	30m
Temps maximum	« vite fait » : 2 minutes / « bien fait » : 4minutes

Descente volontaire en N2 possible à tout moment.

Pour remonter en N3, le compétiteur devra remplir à nouveau à toutes les conditions à partir de la descente en N2

e. Handi

La zone de conduite est toujours de 4x4m et le temps maximum de 5 minutes.

Les handis en fauteuil roulant : un assistant peut accompagner le compétiteur jusqu'à la zone de conduite voire aider à la manipulation du fauteuil dans la zone de conduite (en accord avec le commissaire)

Les règles d'attribution des pointages ne diffèrent pas.

4. ATTRIBUTION DES POINTS - PÉNALITÉS

L'équipe débute son parcours avec un nombre maximum de 200 points.

L'objectif est de conserver le maximum de points.

Chaque faute ou erreur de parcours vient diminuer le nombre de points.

Si un chien manque un agrès, il continue son parcours SANS REPENDRE L'AGRES.

Si un chien manque un agrès et retourne pour le reprendre, l'équipe est disqualifiée.

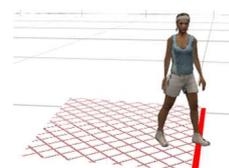
a. Zone de conduite

Le conducteur doit rester dans la zone de conduite

Selon les niveaux, la dimension de la zone de conduite est différente 4x4 /3x3 /2x2.

N0,-la zone de conduite peut être franchie deux fois. La troisième fois est pénalisée d'une disqualification.

Pour les autres niveaux, toute sortie de la zone de conduite est sanctionnée par la disqualification.



b. Erreurs spécifiques au départ et à l'arrivée.

Départ

Le signal du commissaire hoopers (coup de sifflet ou autre) signifie au concurrent qu'il peut placer son chien au départ, le concurrent rejoint ensuite la zone de conduite.

Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite :

- Le chien démarre sans prendre le premier hoop, le conducteur peut revenir en arrière **1 seule fois** et remettre en place le chien **sans pénalité**. Il peut revenir mettre en place le chien **une deuxième fois avec une pénalité (erreur de parcours soit 20 points)**. A la 3ème fois l'équipe est disqualifiée. Le chronomètre a démarré.
- Le chien passe à côté du premier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.
- Le chien démarre ET prend un obstacle, l'équipe est disqualifiée.

Le conducteur est dans la zone de conduite :

- **Si le chien évite le premier hoop**, le conducteur poursuit le parcours, l'équipe est pénalisée d'une **erreur de parcours**
- Le chien passe à côté du premier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.

Arrivée

Le chien passe à côté du dernier hoop, il est pénalisé d'une erreur de parcours et le temps retenu est le Temps Maximum de Parcours (TMP).

Le chien passe à côté du dernier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.

c. Fautes et erreurs de parcours

Les fautes et erreurs de parcours entraînent des retraits de points du capital point de départ.

Le nombre de fautes et erreurs de parcours est limité par le nombre de points du capital point de départ.

<p>FAUTES 10pts</p>	<p>Le conducteur touche le chien Le conducteur touche un agrès Le chien fait tomber un obstacle. NO, - Le conducteur met un pied (même partiellement) en dehors de la zone de conduite (2 fois autorisées, la 3^{ème} fois il est disqualifié) NO : le chien va à son maître dans la zone de conduite pendant le parcours. (2 fois autorisées, la 3^{ème} fois il est disqualifié) Le chien fait demi-tour dans le tunnel et sort du mauvais côté Le chien se bloque sur le parcours. Le chien saute par-dessus un tunnel Le chien saute sur un baril <u>Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite</u> : Le chien démarre sans prendre le premier hoop, le conducteur peut revenir en arrière 1 seule fois et remettre en place le chien sans pénalité. Il peut revenir mettre en place le chien une deuxième fois avec une pénalité (erreur de parcours). A la 3^{ème} fois l'équipe est disqualifiée.</p>
<p>ERREUR DE PARCOURS 20 pts</p>	<p>Le chien passe à côté d'un obstacle sans le prendre et prend l'obstacle suivant = 1 erreur de parcours soit 20 points Le chien passe à côté deux obstacles consécutifs sans les prendre et prend l'obstacle suivant = 2 erreurs de parcours soit 40 points <u>Le conducteur est dans la zone de conduite</u> : si le chien évite le premier hoop, le conducteur poursuit le parcours, l'équipe est pénalisée d'une erreur de parcours</p>

d. Disqualification pour le parcours en cours

- Le conducteur quitte le sas d'entrée sans l'autorisation du commissaire hoopers.
- N1, N2, N3 : le conducteur sort de la zone de conduite (N0, à la 3^{ème} fois)
- Le conducteur donne une récompense en étant sur le terrain de compétition
- Le conducteur tient quelque chose dans la main
- L'équipe n'a plus de points
- L'équipe dépasse le TMP
- Le chien porte un collier ou harnais ou un vêtement de protection
- Le chien passe à côté de 3 obstacles consécutifs
- Le chien aborde un obstacle du mauvais sens par rapport au tracé numéroté
- Le chien aborde un mauvais obstacle par rapport au tracé numéroté (obstacle qui n'est pas dans la trajectoire)
 - Si un chien manque un agrès et retourne pour le reprendre.
 - Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite : le chien démarre ET prend un obstacle
 - Le chien revient à son maître dans la zone de conduite (en NO : 2 fois acceptées / 3^{ème} fois disqualification)
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous contrôle
- Le chien mordille constamment le conducteur
- Le chien ne termine pas son parcours (blessure, abandon)

En début de la compétition, le commissaire hoopers précise si l'équipe est autorisée à terminer son parcours en cas de disqualification.

e. Disqualification pour la journée ou le week-end.

- Le conducteur a un comportement rude avec le chien SUR LE TERRAIN ET/OU DANS L'ENCEINTE DE LA COMPÉTITION.
- Le chien porte un collier coercitif, quelle qu'en soit la nature.
- Le chien est agressif.
- Le conducteur manque de respect envers le commissaire hoopers, les assistants, les organisateurs ou les autres compétiteurs.
- L'état physique du chien est considéré comme inapte à la compétition.

5. COMMISSAIRE HOOPERS DE LA COMPÉTITION

Le commissaire hoopers évalue les participants selon le règlement. Il doit être correct à tout point de vue, que ce soit avant, pendant ou après la compétition.

Durant le travail de l'équipe à évaluer, le commissaire hoopers se comporte de manière à gêner le moins possible (distance par rapport au chien, force de sa voix, gestuelle, etc.) et le conducteur et le chien.

Le commissaire hoopers ne peut pas participer lui-même à une compétition pour laquelle il a été invité en tant que commissaire hoopers (si une compétition se déroule sur 2 jours avec 2 commissaires différents, commissaire jugeant le samedi peut concourir le dimanche et vice versa.)

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de circonstances dans lesquelles la sécurité des participants, assistants ou des chiens est mise en danger, le commissaire hoopers peut annuler temporairement ou définitivement la compétition.

Les enregistrements vidéo ne sont pas utilisés pour réfuter la décision d'un commissaire hoopers.

Le commissaire hoopers remplit une fiche de synthèse quant au déroulement de la journée (dématérialisée).

6. CLASSEMENT-POINTS et QUALIFICATIFS

a. Classement

Le classement se fait par niveau.

Le classement se fera selon le nombre de points obtenu.

Le classement peut se faire sur le cumul des parcours de la journée.

En cas d'égalité dans le classement combiné, les résultats individuels par parcours seront utilisés et l'équipe avec le meilleur résultat individuel sera classée en premier.

b. Nombre de points

Le nombre de points maximum sur un parcours est de 200

Les fautes et erreurs de parcours viennent en déduction

c. Classement national

Un classement national est établi pour l'année civile, ce qui fait que le compteur est remis à zéro chaque année au 1 janvier. Ceci ne concerne pas les points de qualification permettant de changer de niveau de compétition.

7. RECLAMATIONS

a. Réclamations

Les réclamations à l'encontre de conducteurs, d'organisateur, de commissaire hoopers ou d'autres organes concernant des incidents survenus lors d'une compétition sont, dans la mesure du possible, à régler sur place.

Si au terme de la manifestation, il n'est pas possible de trouver un accord, il est possible d'adresser une réclamation par écrit et par envoi recommandé aux organismes compétents accompagnée d'une caution (150€). Les motifs de la réclamation doivent être clairement énoncés. Si la réclamation est approuvée, la caution sera restituée. Le droit légal d'être entendu de la personne concernée est à respecter. Les sanctions énoncées doivent correspondre à la nature de la faute.

b. Types de sanctions

- Avertissement
- Annulation des résultats de compétition
- Interdiction temporaire ou non de participer à des compétitions ou autres manifestations
- Interdiction temporaire ou non d'organiser des compétitions
- Interdiction temporaire ou non de sortir en compétition avec certains chiens.

Les personnes concernées par une décision de réclamation ou de sanction peuvent faire un recours dans les 30 jours de la notification.

8. DISPOSITIONS FINALES

Ce règlement est en vigueur à partir du 01/08/2022